

**ARRÊTÉ DU MAIRE  
DE LA VILLE D'OLORON-STE-MARIE  
PYRENEES ATLANTIQUES**

**OBJET : MISE EN PLACE D'UNE CAMPAGNE DE STÉRILISATION ET D'IDENTIFICATION DES CHATS LIBRES ET NON IDENTIFIÉS**

VU le Code de la Santé Publique,

VU l'article L.211-27 du Code Rural et de la Pêche Maritime relatif aux chats sans propriétaire vivant en groupe dans les lieux publics de la commune,

VU l'article L.211-22 et L.211-23 du Code Rural et de la Pêche Maritime relatif aux chiens et chats errants,

VU le Code General des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-2 et suivants,

**CONSIDERANT** la prolifération des chats libres sur la commune d'Oloron Sainte-Marie,

**CONSIDERANT** qu'il appartient au Maire de prendre les mesures préventives pour lutter contre la prolifération et la divagation des chats libres sur le territoire de la Commune d'Oloron Sainte-Marie, afin d'assurer la sécurité et la salubrité des lieux publics, ainsi que des chats libres,

**Article 1** - Afin d'endiguer la prolifération des chats libres dans plusieurs quartiers de la Commune, le Maire décide d'engager une campagne de stérilisation et d'identification des chats, sans propriétaire ou sans gardien, vivant en groupe dans les lieux publics de la Commune, conformément aux articles L.211-27 et L.212-10 du Code Rural, puis à les relâcher sur leurs lieux de vie.

Cette campagne concerne :

- Lieu-dit La Gravette,
- Le secteur des Fontaines et rue Navarrot,
- Rue Carrerot,
- Rue des Oustalots
- Rue Auguste Peyré
- Rue des Trams.

**Article 2** - Cette campagne est ouverte à compter du **lundi 27 janvier 2025** jusqu'au **mardi 30 septembre 2025 inclus** et concernera les lieux listés dans l'article 1.

**Article 3** - Cette opération est organisée par la Ville d'Oloron Sainte-Marie en partenariat avec l'Association SOS Chats Libres Haut-Béarn et les Cliniques Vétérinaires Oloronaises.

**Article 4** - L'identification réglementaire des animaux sera réalisée au nom de la Mairie d'Oloron Sainte-Marie.

**Article 5** - La gestion, le suivi sanitaire et les conditions de garde de ces populations sont placés sous la responsabilité du représentant de la Commune et de l'Association SOS Chats Libres Haut-Béarn.



**Article 6** - Dans le cadre de cette campagne, la Commune rappelle aux propriétaires de chats à veiller à faire identifier leur animal, car seule cette identification garantit l'identité et la propriété de l'animal aux yeux de tous.

**Article 7** - L'information du public consistera en l'affichage du présent arrêté en mairie, au centre technique municipal, dans les cabinets vétérinaires et sa publication dans la presse et sur les réseaux sociaux de la Ville.

**Article 8** - L'Association SOS Chats Libres Haut-Béarn, les cliniques vétérinaires d'Oloron Sainte-Marie, Monsieur le Directeur General des Services, Monsieur le Directeur Adjoint des Services Techniques, les Policiers Municipaux, le service Cadre de Vie sont chargés, chacun dans leurs domaines de compétences, de l'exécution du présent arrêté.

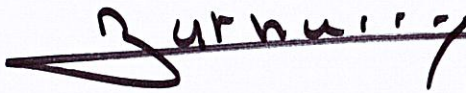

**Article 9** - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire d'Oloron Sainte-Marie, dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

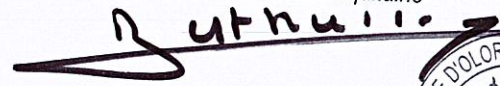

L'absence de réponse, dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la notification de l'arrêté ou à compter de la réponse de l'administration, si un recours administratif a été préalablement déposé.

OLORON-SAINTE-MARIE, le 23 janvier 2025

LE MAIRE,  
Président de la Communauté de Communes du Haut Béarn  
Conseiller Régional de Nouvelle Aquitaine

AFFICHÉ LE: 24/01/25

  
Bernard UTHURRY  


**Diffusion à :**

- L'Association SOS Chats libres Haut-Béarn
- Les Responsables des Cliniques Vétérinaires d'Oloron Sainte-Marie
- La Gendarmerie d'Oloron Sainte-Marie
- M. Patrick MAILLET, Adjoint au Maire
- Mme Marie-Lyse BISTUE, Adjointe au Maire
- M. Jean-Marc LARROUCAU, Directeur des Services Techniques
- M. Laurent PARIS, Le Directeur Général des Services
- M. Paul BERGES Service Cadre de Vie
- La Police Municipale d'Oloron Sainte-Marie
- Mme Cathy GARCES Direction Juridique et Finances